



23/07/2007

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 5 JUILLET 2007

Membres présents : 20

Pouvoirs reçus avant le 5 juillet : 495

Sur convocation par le Conseil d'administration de l'Association adressée par lettre du 11 mai 2007, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le jeudi 5 juillet 2007 à 19h à l'Ecole des Mines pour approuver la modification des statuts.

Cette Assemblée était nécessaire compte tenu de l'absence de quorum lors de l'Assemblée du 23 mai 2007 où cette nouvelle rédaction des statuts avait été présentée

Le Président François Glémet rappelle en séance que, cette fois, l'Assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Après avoir précisé qu'un règlement intérieur serait rédigé ultérieurement, le Président passe au vote en reprenant successivement les deux résolutions présentées.

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale approuve article par article, puis dans son ensemble, sous réserve de l'approbation du Gouvernement, le projet de nouveaux statuts qui lui est présenté et qui demeurera annexé au procès-verbal.

La première résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au Délégué général :

- pour signer les statuts qu'elle vient d'adopter,
- pour intégrer auxdits statuts les modifications qui pourraient être demandées par l'Administration.

La seconde résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président déclare alors que le projet de nouveaux statuts ayant été adopté, va être transmis pour approbation au Ministre de l'Intérieur et au Ministre chargé de l'Industrie.

Pour compte rendu,
Le délégué général
André Grandjean

Vu,
Le Président
François Glémet